



## AVIS PUBLIC

### RÈGLEMENT SUR LA TAXE RELATIVE AUX SERVICES POUR L'EXERCICE FINANCIER 2021

#### AVIS DE MOTION

**AVIS** est par les présentes donné, conformément à l'article 146 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec*, qu'à la séance ordinaire du conseil d'arrondissement qui sera tenue **le mardi 6 octobre 2020 à 19 h 30**, à huis clos, il sera donné un avis de motion en vue d'adopter un règlement sur la taxe relative aux services pour l'exercice financier 2021. Règlement numéro CA28 0065.

**FAIT à Montréal,**  
**Arrondissement de L'Île-Bizard-Sainte-Geneviève,**  
**ce vingt-deuxième jour du mois de septembre deux mille vingt**

---

La secrétaire d'arrondissement substitut  
Edwige Noza